Compte rendu de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL de MONTMAIN du 30 janvier 2015

Convocation du 20 janvier 2015

Etaient Présents : DECHAUD Martine, SAGRANGE Bernard, TRULLARD Samuel, CHIFFOT Véronique, VADOT Franck, POLLIARD Dominique, PEREZ Valérie, FAIVRE Jean-François, CHAVATTE Sophie, ROCHE Philippe,WITTIG Bernadette,

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 21 novembre 2014 à l'unanimité

Délibération 1 : Approbation du rapport de la CLECT du 1er décembre 2014

Mme le Maire présente le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées relative aux transferts liés à l'intégration de Brazey en Plaine dans le territoire de la Communauté de Communes Rives de Saône.

Considérant la loi relative aux libertés et aux responsabilités locales publiée le 16 août 2004 qui a modifié ce dispositif. L'article 1609 nonies C IV prévoit désormais que « les dépenses de fonctionnement, non liées à un équipement, sont évaluées d'après leur coût réel dans les budgets communaux lors des exercices précédant le transfert de compétence ou d'après leur coût réel dans les comptes administratifs des exercices précédant ce transfert. Dans ce dernier cas, la période de référence est déterminée par la commission.
Le coût de dépenses liées à des équipements concernant les compétences transférées est calculé sur la base du coût moyen annualisé. Ce coût intègre le coût de la réalisation ou d'acquisition de l'équipement ou, en tant que de besoin, son coût de renouvellement. Il intègre également les charges financières et les dépenses d'entretien. L'ensemble de ces dépenses est pris en compte pour une durée normale d'utilisation et ramené à une seule année. Le coût des dépenses transférées est réduit, le cas échéant des ressources afférentes à ces charges ».

Le rapport indique que l'entrée de Brazey en Plaine va rapporter à la Communauté de Communes 420 018 € d'impôts supplémentaires. Les compétences exercées par la communauté de Communes pour le compte de la Communes (Périscolaire, extrascolaire, Ecole de musique, RASED, RAM,…) représentent 116 909 €.

Aussi l'allocation de compensation définitive versée à Brazey en Plaine s'établit à 420 018 € - 116 909 € soit 303 109 €

Considérant le rapport établi par la CLECT et présenté à ses membres lors de la séance du 1er décembre 2014
Considérant que ce rapport a été approuvé à l'unanimité par les membres de la CLECT du 1er décembre 2014.
Considérant que ce rapport a été approuvé à l'unanimité par les délégués communautaire lors du conseil communautaire de Rives de Saône du 15 décembre 2014.
Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux, à l'unanimité entérinent le rapport de la CLECT.

Délibération 2 : Devis de travaux entretien de voirie

Mme le Maire rappelle que suite à la demande de Mr VERMORL, elle a fait venir différentes personnes pour voir ce qui pourrait être fait pour limiter les risques d'arrivée d'eau sur le terrain.
Mme le Maire donne lecture des devis établis par l'entreprise BJC
- pour les travaux de curage du fossé situé derrière chez Mr VERMOREL pour un montant de 342 € T.T.C.
- pour la réalisation de travaux de pose de drains pour 548,40 € T.T.C.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'accepter les devis de l'entreprise BJC et de faire réaliser les travaux dès que possible.

Mr VERMOREL devra pour sa part financer l'installation d'un clapet anti-retour pour éviter les remontées d'eau du fossé vers son installation.

Tours de garde élections départementales des 22 et 29 mars 2015

22/03/2015
8 h à 10 h 30 : DECHAUD CHAVATTE FAIVRE
10 h 30 à 13 h : TRULLARD POLLIARD WITTIG
13 h à 15 h 30 : PEREZ CHIFFLOT SAGRANGE
15 h 30 à 18 h : DECHAUD ROCHE VADOT

29/03/2015
8 h à 10 h 30 : DECHAUD CHAVATTE WITTIG
10 h 30 à 13 h : TRULLARD FAIVRE CHIFFLOT

13 h à 15 h 30 : POLLIARD ROCHE SAGRANGE
15 h 30 à 18 h : DECHAUD PEREZ VADOT

Questions diverses :

- Projet d'investissement Communauté de Communes:

Mme le Maire souhaite informer le Conseil Municipal des débats qui animent la Communauté de Communes au sujet des investissements envisagés et de leurs modalités de financement.
La piscine de Seurre est très dégradée et ne pourra être ré-ouverte en l'état.
- La construction d'une nouvelle piscine couverte coûterait environ 8 millions, ce qui n'est financièrement pas envisageable, d'après l'étude menée par la perceptrice de Seurre.
- Pour une réhabilitation de fond, les travaux ont été estimés à 5 millions.

Si les délégués décident d'engager les travaux de remise en état de la piscine, le financement pourrait se faire par divers moyens de leviers, à savoir (à cumuler ou non) :
– la mise en place d'une taxe additionnelle sur le foncier au bénéfice de la Communauté de Communes au taux de 1% dans un premier temps, ce qui augmentera la taxe foncière payée par tous les habitants du territoire.
- la conservation par la Communauté de communes des 35 % d'augmentation annoncée du FPIC. Il s'agit d'un fonds de péréquation versé au bénéfice des intercommunalités les plus pauvres, dont le montant est réparti entre l'établissement intercommunal et les communes membres, selon des modalités fixées en conseil communautaire. Pour information, en 2014 la Commune de Montmain a perçu 1077 €.
- une retenue sur l'allocation de compensation sur la taxe professionnelle, ce qui représenterait une nouvelle perte de recette pour la commune de Montmain.
Tout cela s'ajoutant à la perte de DGF de 4 920 € en 2015 (DGF déjà rognée de 694 € en 2014)
Néanmoins, la disparition de la Piscine pour le canton de Seurre serait une véritable catastrophe.
Il n'est cependant pas évident que les travaux de rénovation soient votés par le Conseil Communautaire car le canton de Saint Jean de Losne n'y est pas favorable.

Un troisième scénario est envisagé qui consiste à réaliser un certain nombre d'investissement prévu dans le contrat ambitions côte d'Or signé avec le Conseil Général, (gradins de Seurre, capitainerie sur Saint Jean de Losne, extension du COSEC d'Echenon…).
Et enfin, il pourrait être envisagé de panacher, la réhabilitation de la piscine et une partie des investissement du contrat ambition Côte d'Or.

La séance est levée à 21 h 40

DECHAUD Martine	PEREZ Valérie	TRULLARD Samuel
POLLIART Dominique	CHIFFOT Véronique	VADOT Franck
SAGRANGE Bernard	FAIVRE Jean-François	WITTIG Bernadette
CHAVATTE Sophie	ROCHE Philippe	